

MONOPARENTALITÉ ET NÉGOCIATIONS DES ASPECTS ÉCONOMIQUES ET DE CRÉANCE ALIMENTAIRE

JOURNÉE D'ÉTUDE
« Argent : couple & monoparentalité »

MARTIN WAGENER



CIRTES

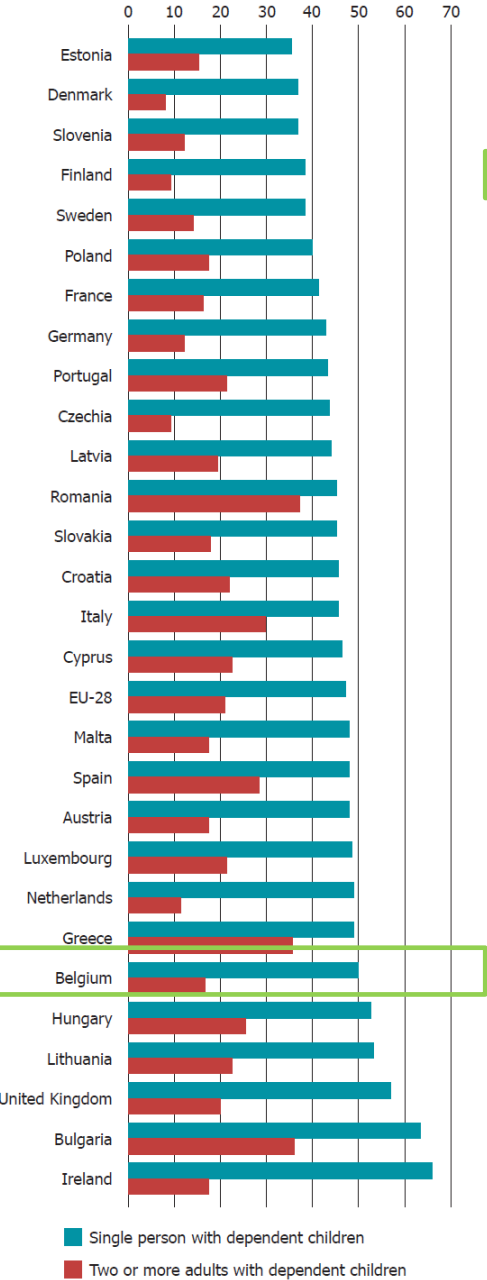


Centre Interdisciplinaire de Recherche Travail, État et Société

PLAN

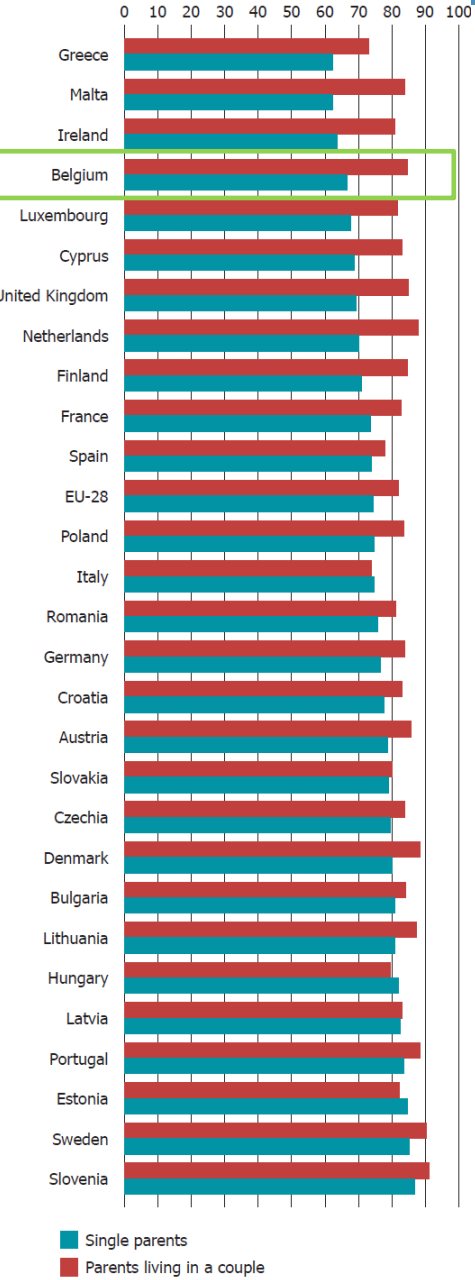
- Mise en contexte chiffré
- Quelques données Belges
- Le divorce « à l'amiable »
- La monoparentalité
- Négocier en continu son divorce

FIGURE 1: PEOPLE WITH DEPENDENT CHILDREN AT RISK OF POVERTY OR SOCIAL EXCLUSION BY HOUSEHOLD TYPE, 2017



Source: Eurostat, indicator [ilc_peps03] extracted on 28/05/2019

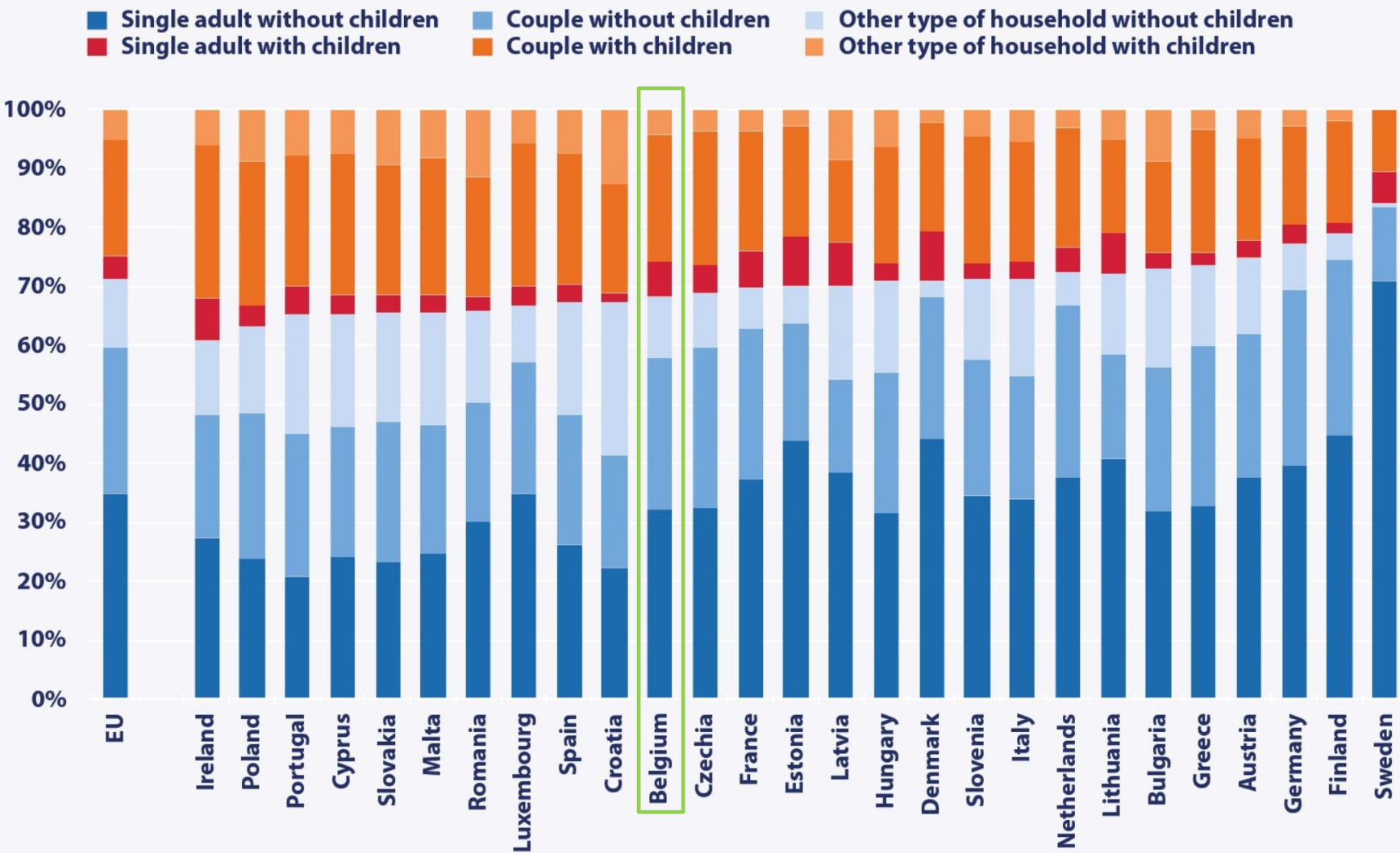
FIGURE 2: EMPLOYMENT RATE OF PARENTS BY PARTNERSHIP STATUS ACROSS THE EU, 2018



Source: Eurostat, indicator [fst_hheredy] extracted on 28/05/2019

Households by type, presence of children and country, 2020

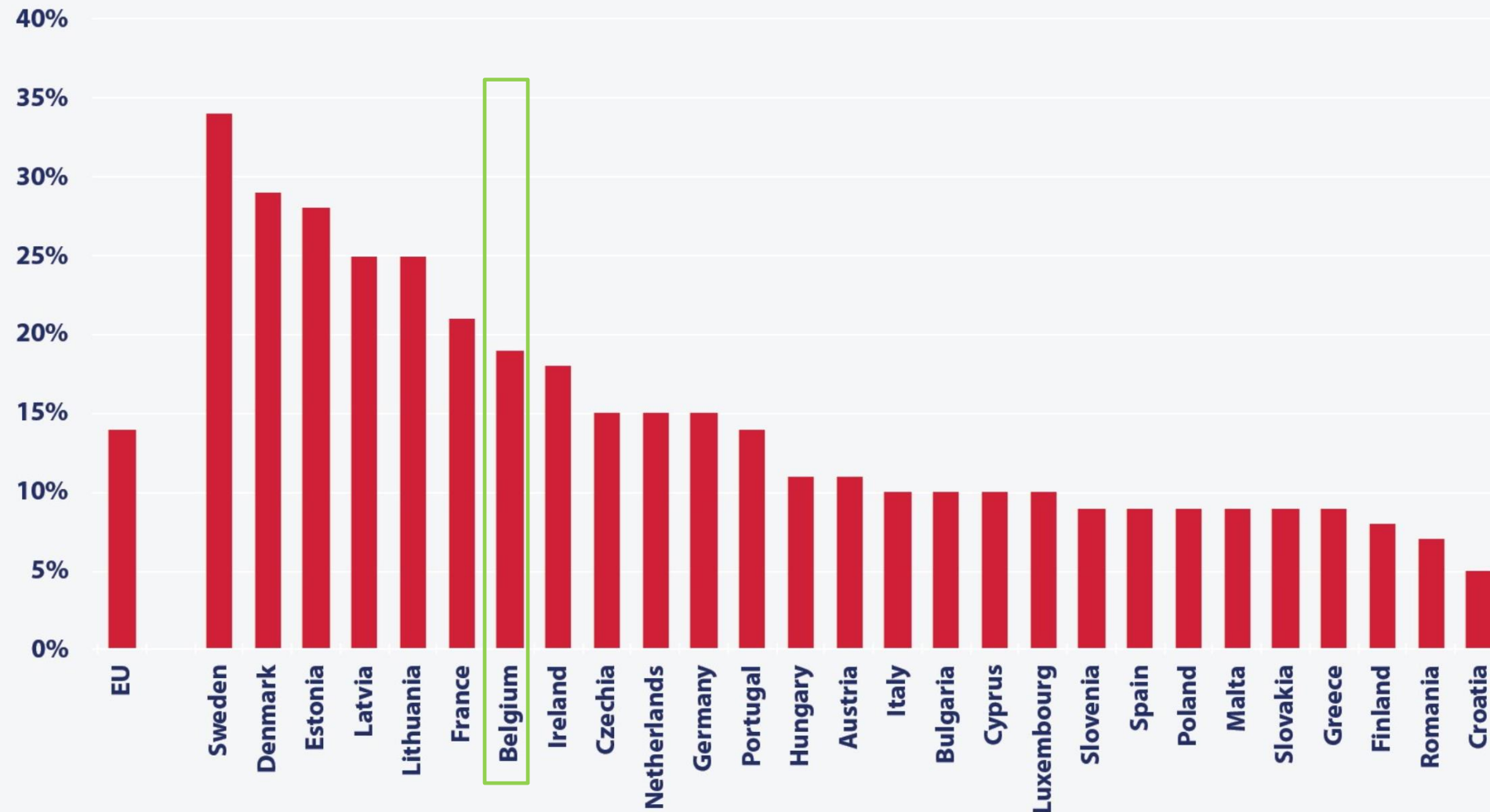
(% of total households)



Note: Break in series and provisional data in Germany in 2020; Data for Sweden should be interpreted cautiously, as non-response in household data has not been corrected with administrative data.

Share of single-parent households with children in the EU, 2020

(% of all households with children)



Note: Break in series and provisional data in Germany in 2020; Data for Sweden should be interpreted cautiously, as non-response in household data has not been corrected with administrative data



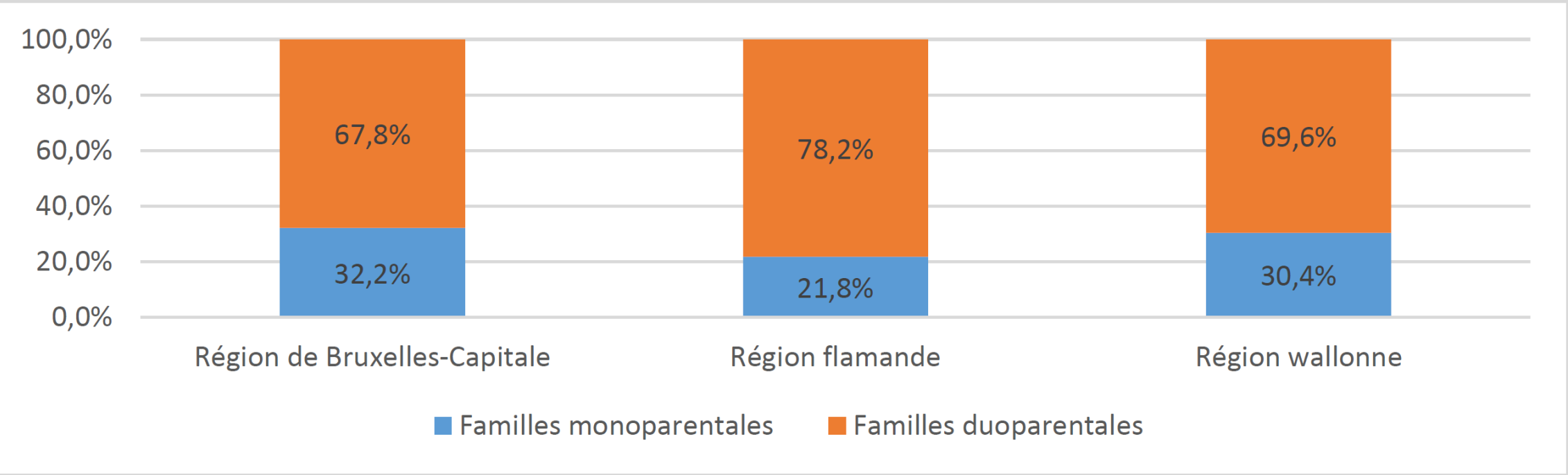
QUELQUES DONNÉES



Tableau 2 : Types de familles avec enfants en Belgique par région – Données BCSS 2017

	RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE	RÉGION FLAMANDE	RÉGION WALLONNE
FAMILLES MONOPARENTALES	63521 32,2%	229388 21,8%	191236 30,4%
FAMILLES DUOPARENTALES	133728 67,8%	822921 78,2%	436834 69,6%
TOTAL	197249 100,0%	1052309 100,0%	628070 100,0%

Figure 1 : Types de familles avec enfants en Belgique par région – Données BCSS 2017



FAMILLES MONOPARENTALES BRUXELLOISES SELON LE REVENU - 2013

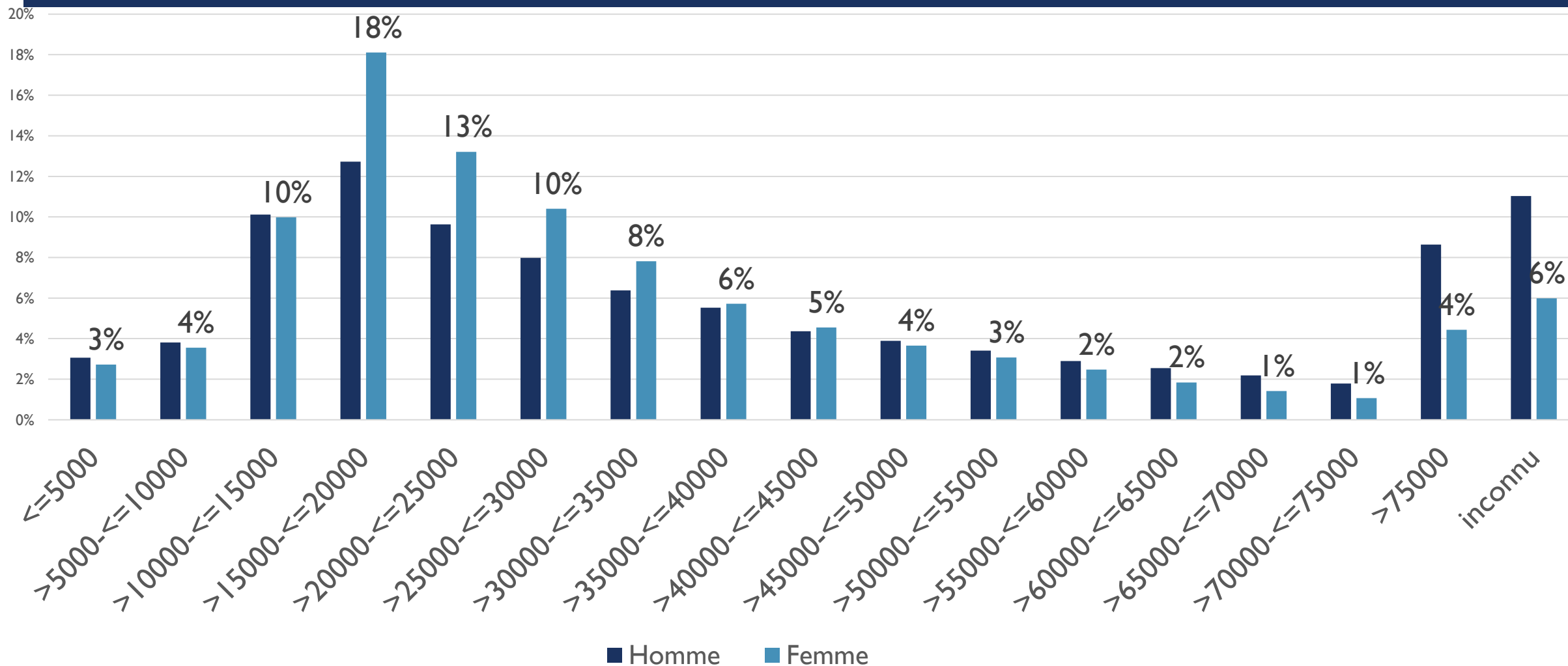
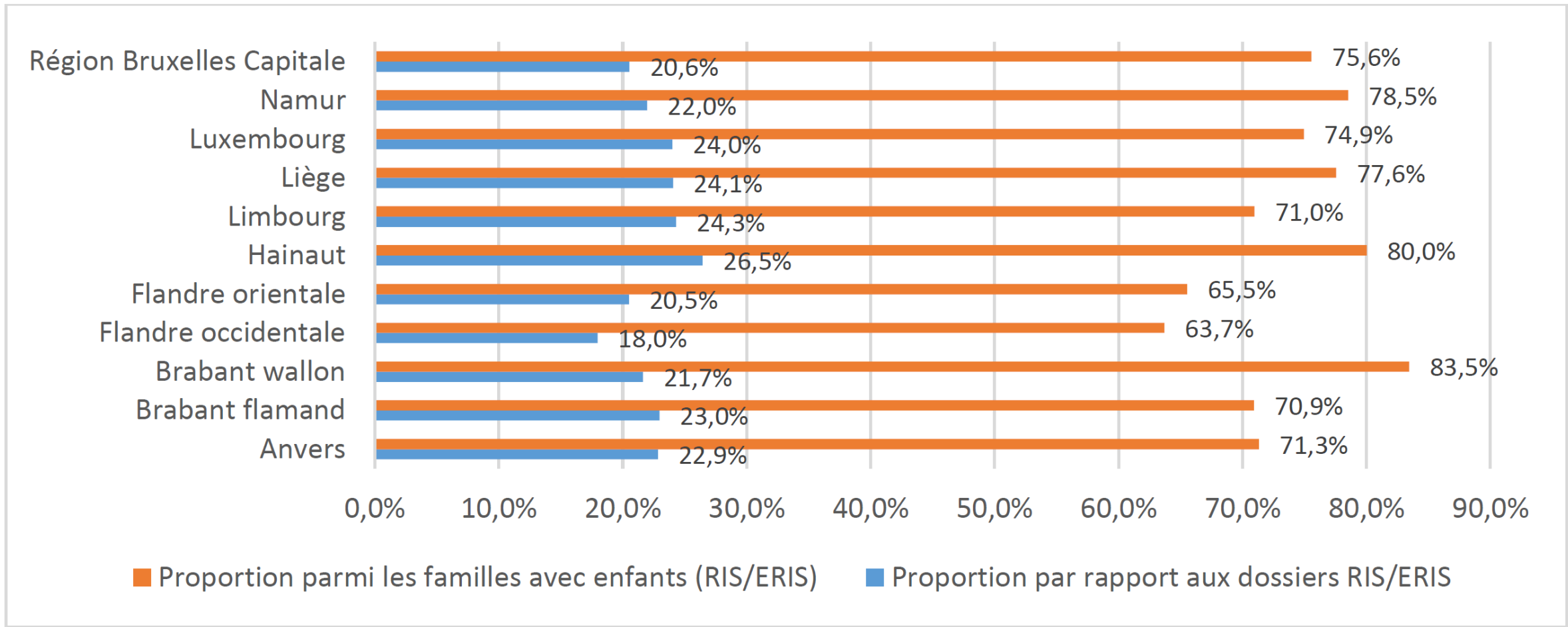


Figure 2 : Proportion de familles monoparentales parmi l'ensemble de dossiers RIS/ERIS et parmi le nombre de familles avec enfants au sein des CPAS et par province - données 2018-19



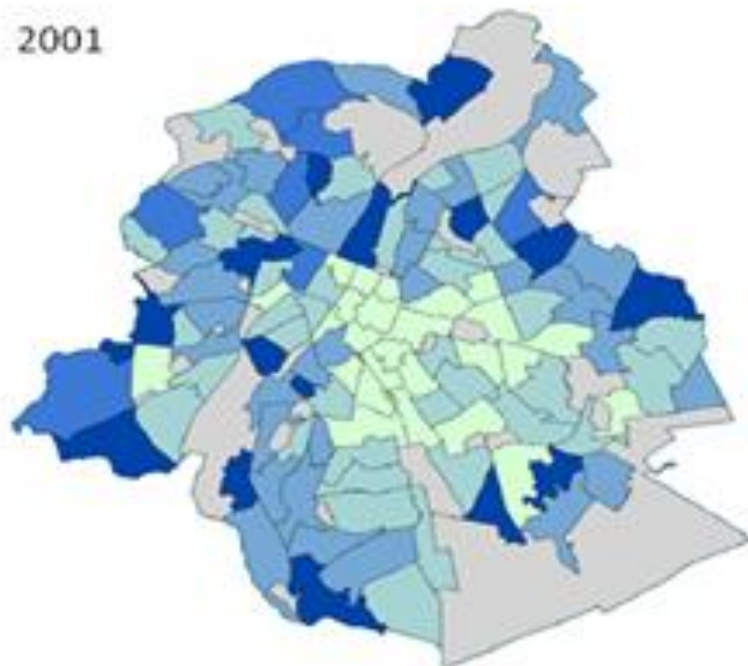
1981



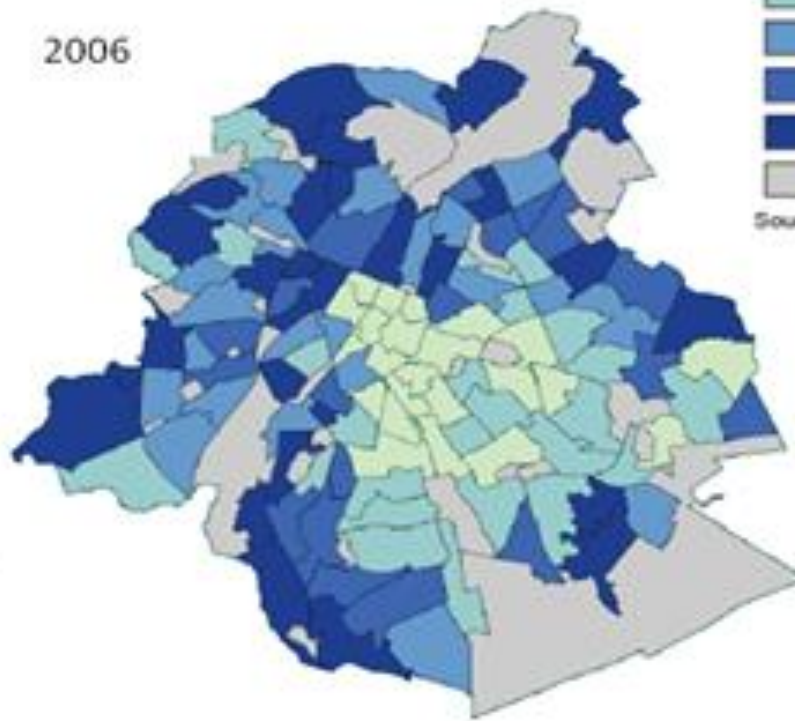
1991



2001



2006



Source: [RN - extraction UCL](#)

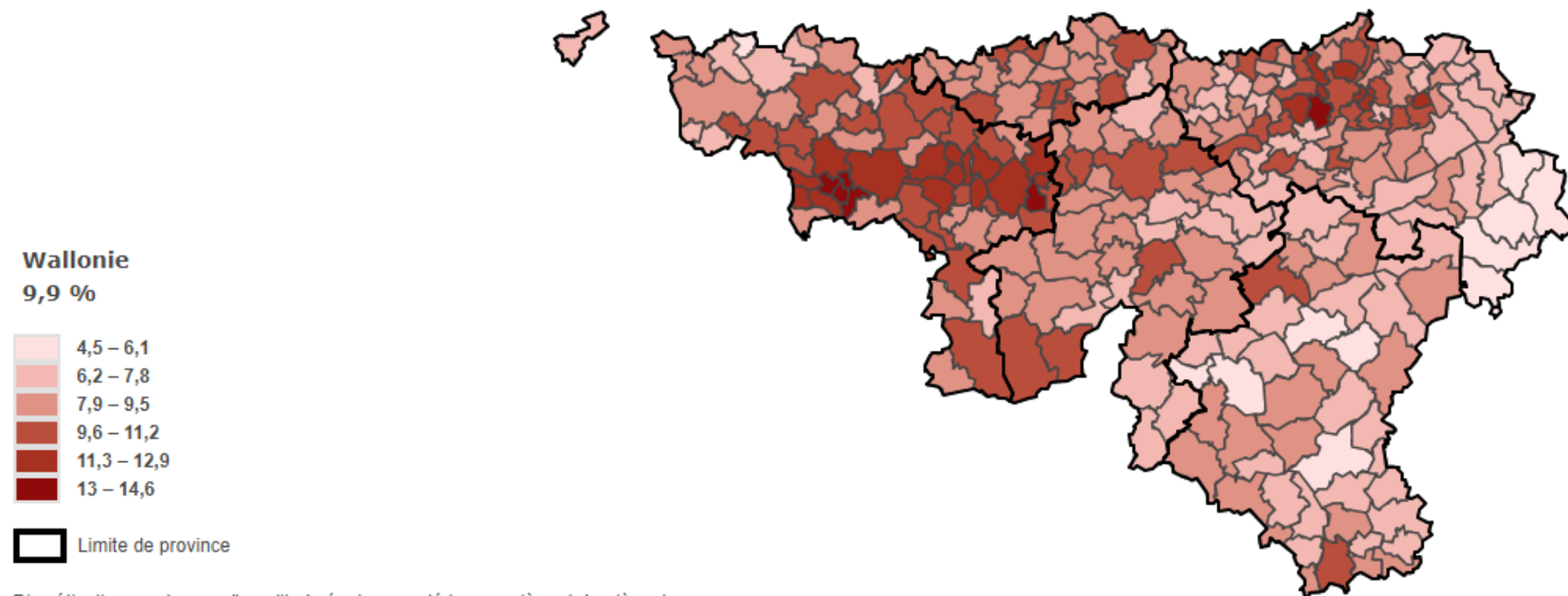
2km

Sélection de la période : 01/01/2018 ▾

Sélection du niveau d'agrégation : Commune ▾

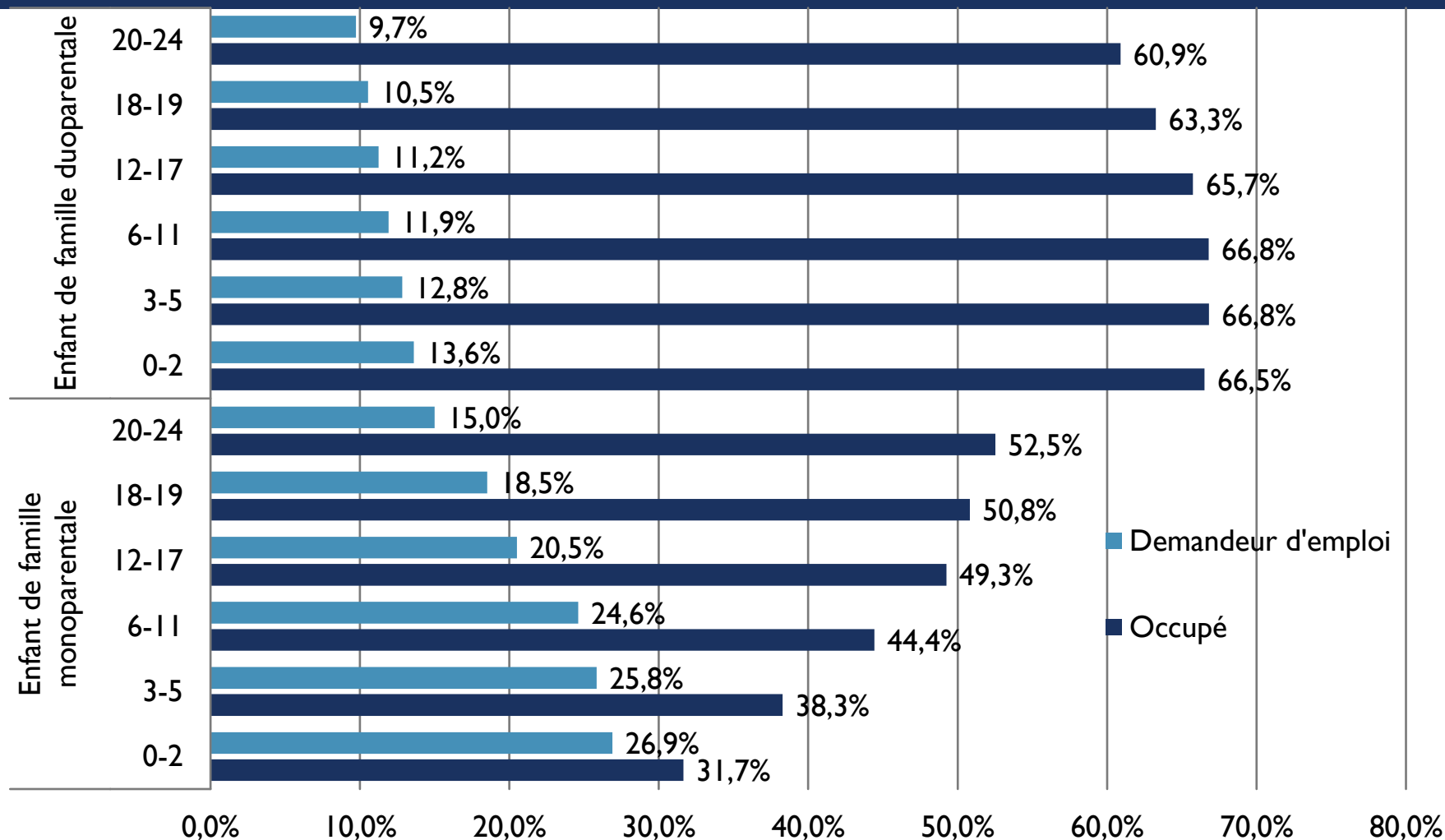


Part des ménages de type femmes monoparentales (%)

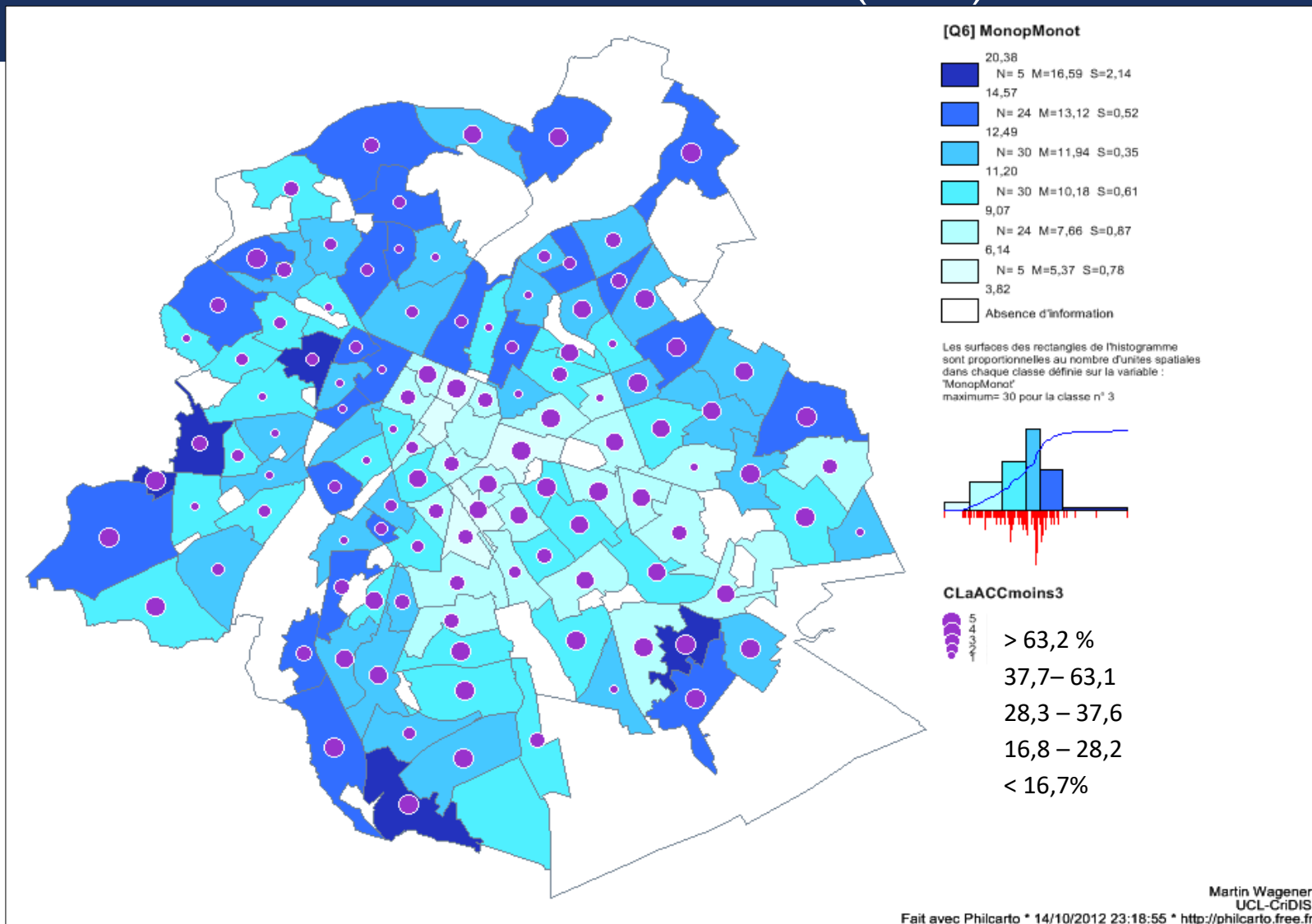


Discrétisation en classes d'amplitude égale excepté les première et dernière classes ajustées sur le min et max de toutes les périodes

TAUX D'ACTIVITÉ ET DE CHÔMAGE DES PARENTS PAR TRANCHES D'ÂGE ET SELON LE TYPE DE MÉNAGE POUR LA RÉGION BRUXELLOISE EN 2008



BRUXELLOISE PAR RAPPORT AUX QUARTIERS EN 2006 COMPARÉ À LA PROPORTION DE STRUCTURES D'ACCUEIL POUR ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS (2011)





LA MONOPARENTALITÉ



CRÉATION D'UNE CATÉGORIE

- Historiquement plutôt stigmatisé
 - Maternité au-delà du mariage ?
 - Problème familial (familles à risque)
 - Familles à risque ("structures pathogènes de reproduction sociale")
 - Les mères adolescentes ("fille mère") - Les "enfants illégitimes".
 - Pas adapté ?
 - Une exception : (guerre) veuve
- ⇒ Nadine Lefaucheur (France) (basé sur le travail anglo-saxon) => familles monoparentales
- ⇒ Travail statistique et sociologique => mise en avant des vulnérabilités (inégalités)
- ⇒ LeGall & Martin (1987) => situations et représentations diverses

HISTORIQUE DES RÉPONSES PUBLIQUES SPÉCIFIQUES

- Début d'action et de recherche en Belgique dans les années '90
- 2003 : Plateforme (fédérale) des familles monoparentales
 - Définition scientifique
 - Cumul des situations de pauvreté
 - Etats généraux de la famille – 2004-2007
- ⇒ Mesures de type généraliste pour rendre compte des nouvelles formes familiales et adapter la protection sociale
- 2008 : « Plateforme technique » de la monoparentalité à Bruxelles
 - 2009 Etat des lieux
 - 2013 Livre bleu – Monoparentalité bruxelloises (=> PCUD, Stratégie 2025, Contrat de gestion d'Actiris)
- 2015 : Projet Miriam
- 2019-2023 : Plusieurs Plans de monoparentalité/politique de genre et CIM

LA MONOPARENTALITÉ

- Débat entre différentes approches scientifiques – stigmatisation, reconnaissance des différentes formes familiales – et sur le degré d'acceptation de la monoparentalité reste d'actualité (David, Eydoux, Sechet, Martin & Millar, 2004),
- nécessité d'une approche séquentielle pour rendre compte de l'évolution des situations de monoparentalité (Le Gall & Martin, 1987 ; Bawin-Legros, 1995 ; Beck & Beck-Gernsheim, 1990):
 - comment s'est passé la séparation
 - comment sont mis en place des systèmes de garde partagée (Neyrand G., Rossi P., 2007),
 - comment se vit le rapport au travail
 - quelle place prend le logement, ainsi que les espaces résidentiels de vie (Authier & Bidou, 2005 :9)
 - Quels sont les supports qui permettent de faire face aux épreuves de la monoparentalité (Martuccelli, Castel)

LA FAMILLE DE LA MODERNITÉ AVANCÉE

- Nouvelles formes d'appartenance
 - réseaux de relations, d'autres modes de sociabilité
 - Réseaux de connaissance et de savoir (Internet)
- croissance de l'activité féminine
- montée du divorce
- au-delà de classe, famille nucléaire, profession, rôle des femmes, rôles des hommes -> des individus
- Grande diversification des formes familiales
 - Mono-, bi-, pluri-, grand-parentalité
 - Séparations et recompositions familiales – devoirs des parents et places des enfants
- Parenté sociale
- Figures de parent-citoyen
- **Gérer sa vie relationnelle => Fraude sociale vs individualisation des parcours**

PROTECTION SOCIALE

- Quatre grands risques
 - Santé
 - Perte de travail
 - Pensions
 - Décès
- Minimum d'existence – Revenu d'Intégration sociale
- Allocations familiales
 - ⇒ ***Le modèle Belge entre Beveridge (protection liée au travail) et Bismarck (protection universaliste)***
 - ⇒ ***Capital/travail et vie familiale: différentes versions entre les piliers (libéralisme, social-démocratie, moc)***

CRITIQUE DES POLITIQUES SOCIALES –EN GROS 4 FORMES

- Budgétaire – les politiques sociales vues comme dépense (et non comme investissement social)
- Inactivité des assistés
- Solidarité régionale/nationale « casse » les solidarités plus locales (quartier, rue, famille, etc.)
- CPAS: Caisse de distribution éloigné des bénéficiaires



LE DIVORCE « À L'AMIABLE »



LE DIVORCE À L'AMIABLE...

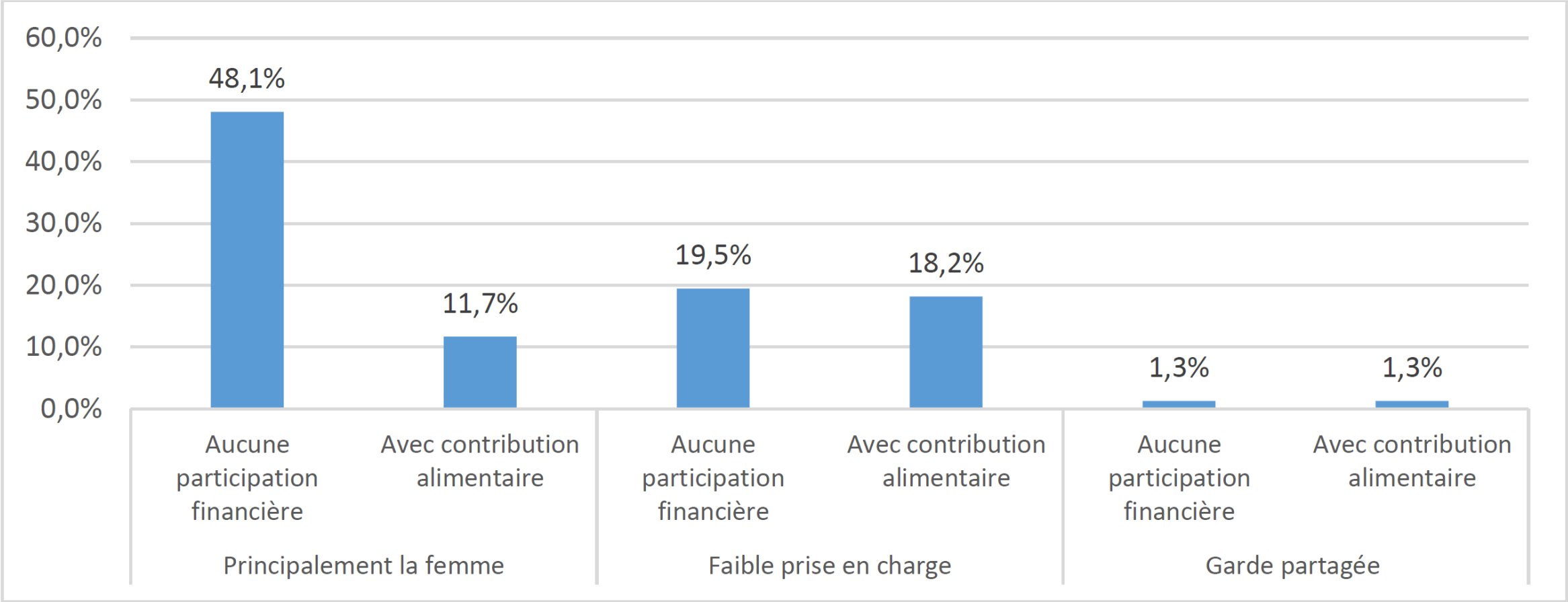
- Modèle idéal du divorce et de la coparentalité 'réussis'
 - divorce à l'amiable et d'un couple parental qui partage l'autorité parentale et héberge également les enfants, dans un dialogue basé sur la coopération, l'entente et le respect mutuel
 - en France où « *ce modèle repose sur deux piliers. D'une part, l'idée que l'échange et la négociation entre les partenaires sont la seule solution légitime pour que les couples prennent par eux-mêmes les décisions qui conviennent à leur situation (...). D'autre part, la régulation des ruptures s'appuie sur l'impératif du maintien des relations enfants-parents – autrement dit, sur l'idée que les conjoints, grâce aux accords qu'ils nouent, doivent se montrer aptes à assurer la circulation de leurs enfants entre eux* » Bastard, B. (2006). Une nouvelle police de la parentalité ? *Enfances, Familles, Générations*,(5), 1–9.
 - M.-T. Casman et ses collègues relèvent que : « *les témoignages de mères essentiellement, (...) nous décrivaient des divorces conflictuels, des conventions signées sous la menace, des manipulations dont elles n'avaient pas eu conscience immédiatement, etc. Tous ces divorces sont cependant passés aux yeux de la Loi, des tribunaux, comme étant des divorces « à l'amiable »* »
- Les ingrédients d'un divorce « réussi » ...
- ... et les oubliées du modèle
 - Profondes inégalités de genre et de classe

LE GARDE PARTAGÉE ALTERNÉ ET EGALITAIRE

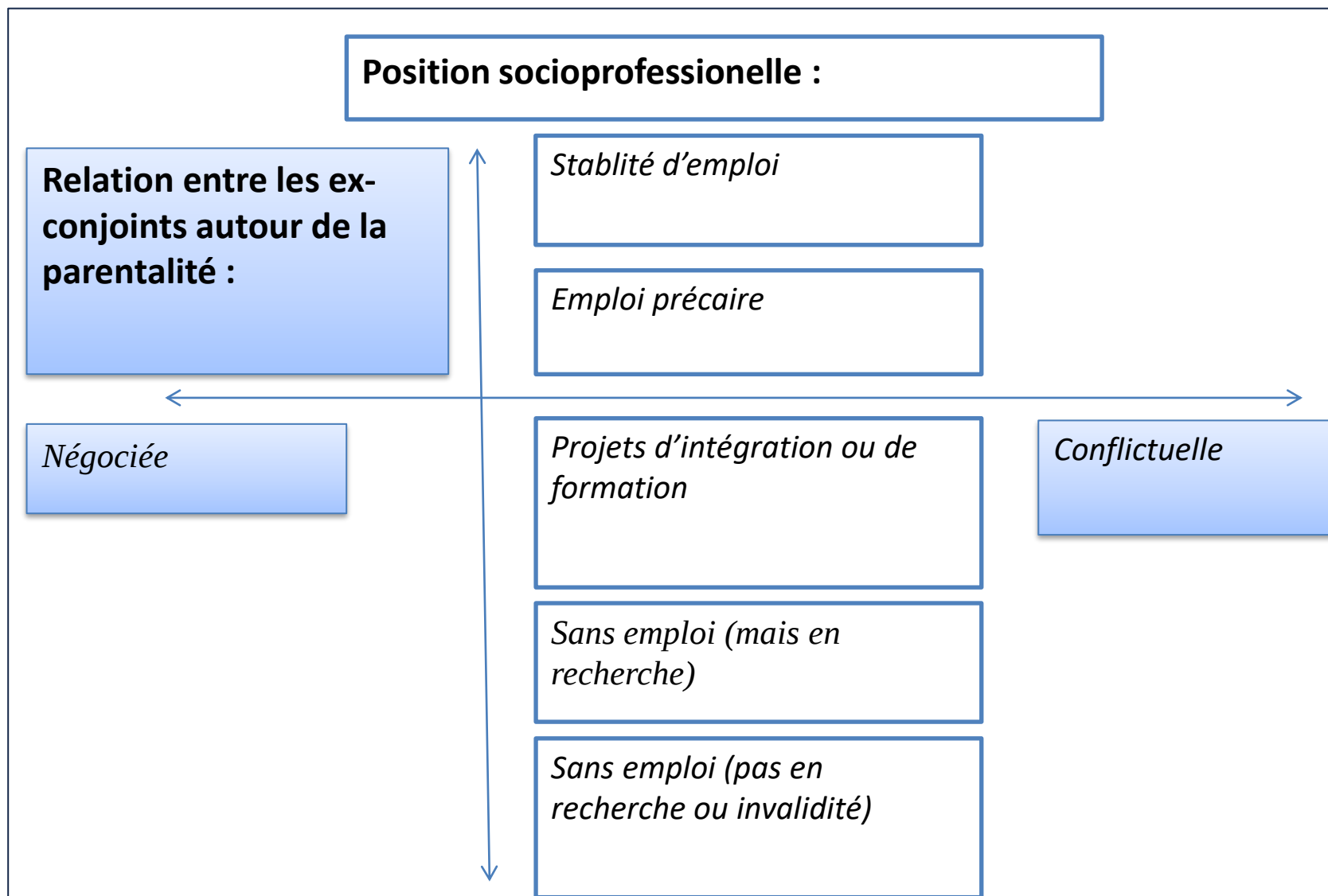
- la loi de 2006 définit l'hébergement alterné égalitaire comme la modalité à « envisager prioritairement » en cas de séparation des parents,
 - à défaut d'accord
 - et dès qu'au moins un des deux en fait la demande

« L'analyse des critères mobilisés en défaveur de l'hébergement alterné - le jeune âge de l'enfant, l'éloignement géographique entre parents, leur disponibilité temporelle et leur capacité matérielle à héberger l'enfant – révèle les modèles normatifs de la famille des avocats familialistes et des juges de la famille impliqués dans les décisions judiciaires. »
(Wagener, François, Merla, 2022)

Figure 11 : Type de garde partagée et prise en compte de la contribution alimentaire pour l'enfant pour les participantes du Projet Miriam en mesure zéro – données 2018



Une typologie qui délimite des marges d'action différentes



ENTRÉES

- Une forte conflictualité
 - la séparation a des conséquences assez importantes sur la manière dont sont vécues les situations de monoparentalité
 - Emotionnellement
 - Partage (garde partagée, pension alimentaire, etc.)
 - Ressources
- Un investissement des pères fort variable
 - Là où les liens amoureux et conjugaux sont plus faibles, ce sont surtout les femmes qui doivent assurer la continuation de l'éducation des enfants
 - rares sont les hommes qui assurent une certaine continuité dans leur relations avec les enfants
- Des situations plus négociées
 - la figure de « nouveaux pères »
 - Processus qui nécessite des ingrédients (lieux de domicile proches, capacité à séparer le conflit conjugal de la sphère parentale, des moyens, etc.)
- Un autre support, - des instances et des procédures de médiation qui apportent un soutien en aidant à fixer des règles pour que les parents puissent sortir d'une négociation de « un à un » autour de l'enfant.
- les parents cherchent à ne pas faire subir le conflit conjugal à l'enfant, mais...

MONOPARENTALITÉ

- La monoparentalité à temps partiel
 - Des parents qui vivent à différents domiciles (p.ex. travail à l'étranger)
 - Les soutiens apportés par la famille
 - Parfois soutiens essentiels (mais rarement disponible)
 - Proximité et distances
 - Conflits
 - La fonction éducative ne se limite pas à « la famille ».
 - contacts avec d'autres membres de la famille,
 - voisins
 - enfants fréquentant les crèches, l'école, des associations de quartiers, allant en vacances avec la mutuelle, à des clubs sportifs, etc.
 - possibilités offertes par des milieux de socialisation différents
- => Ces supports sont importants pour les parents
- La séparation et les enfants
 - Gérer les effets indésirables de la séparation (conflits, manque du père, etc.) pour que l'enfant puisse se reconstruire
 - Assumer seule l'éducation— entre proximité et autorité

ÊTRE FEMME ET ÊTRE MÈRE. UNE CONCILIATION AMBIVALENTE

- gérer à la fois l'éducation des enfants tout en travaillant ou en suivant une formation.
 - Elles parlent souvent de l'épuisement qu'elles éprouvent face à la double journée de travail, tout en trouvant de la reconnaissance et du bonheur dans les deux domaines.
- Face aux moyens économiques précaires et face aux marges d'action limitées, presque toutes les mères disent à un moment ou l'autre qu'elles « savent prendre sur elles-mêmes » - gestion rigoureuse pour le futur des enfants
- **Le temps et la mauvaise conscience**
 - Ne pas faire « assez » pour les enfants
 - s'accorder « une soirée de libre »

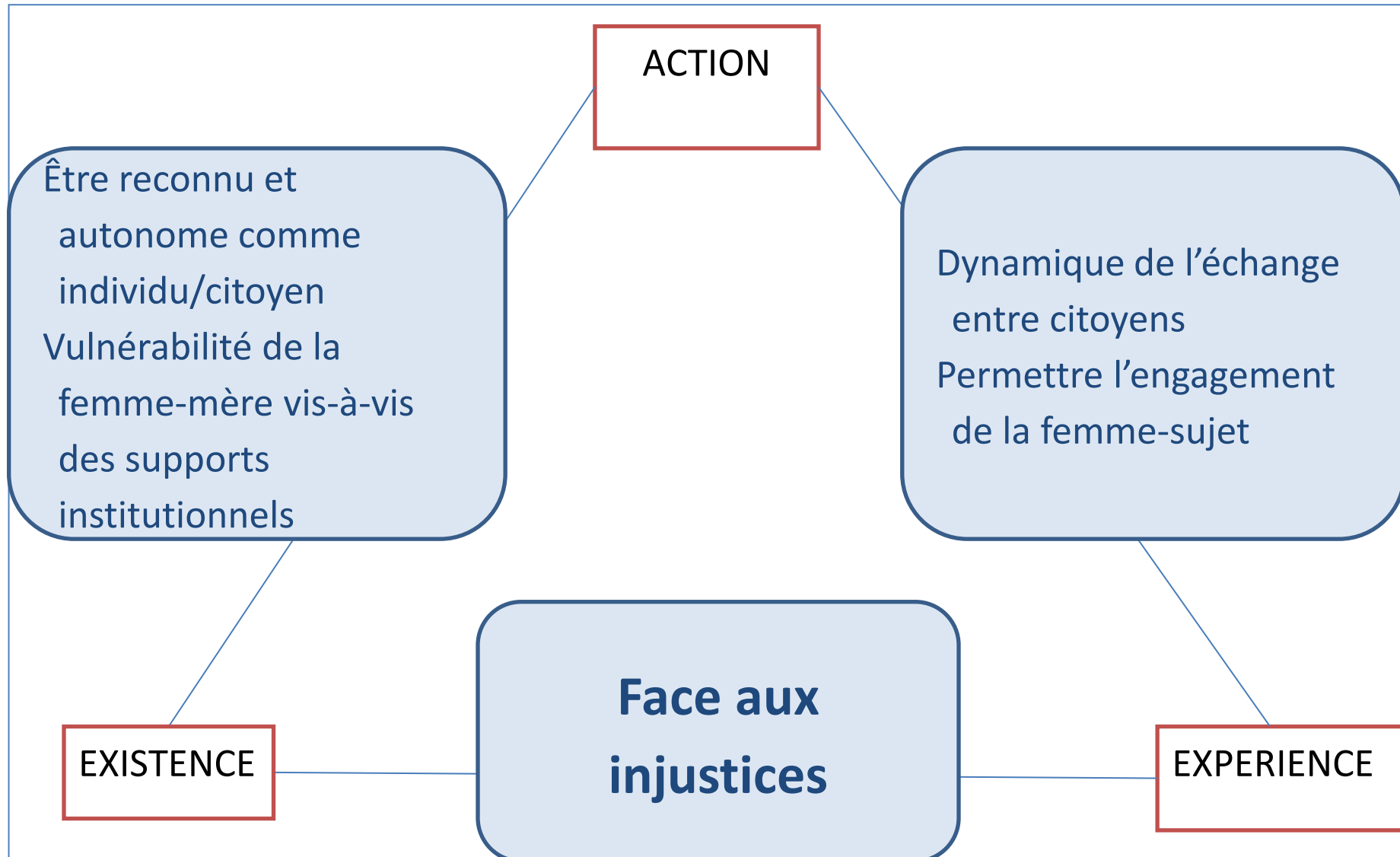
SORTIES

- Vivre des relations conjugales
 - des relations amoureuses avec d'autres hommes sans que ces derniers ne viennent vivre au même domicile.
 - Soit une phase de 'démarrage' de couple
 - soit une volonté claire de la part des mères de ne vivre la relation avec l'homme que pour elles, en la séparant clairement de la sphère de la paternalité.
- ⇒ *Se mettre en couple ou pas ne suit pas la logique d'un acteur économique et rationnel qui tenterait de maximiser ses revenus (faux monoparentaux, tricheurs, etc.) ; c'est un choix entre deux adultes qui répond à une complexité relationnelle et émotionnelle*
- Quelques recompositions familiales
- Rester « monoparental »
 - Manque de temps et de possibilités
 - Ne plus vouloir de partenaire
 - Remise en cause du modèle familial traditionnel

FACE AUX INJUSTICES

- L'injustice (Dubet)
 - être femme
 - Mère seule
 - Délaissée par son ex-compagnon
 - Pas (assez) soutenu par l'état – les institutions
 - Face à l'activation
 - Origine étrangère
 - Etc.
- Une citoyenne protégée par des lois ET une femme qui est engagé avec ses proches pour construire un monde commun ((Rosanvallon, 2011 :381)
- Entre reconnaissance et redistribution (Frazer/Honneth)

L'épreuve de l'injustice



MIRIAM –
L’ACTION EN CPAS ENVERS LES FEMMES
MONOPARENTALES

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Volet quantitatif : analyse sur base des résultats de l'instrument de mesure élaboré par la précédente équipe de recherche (Karel de Grote Hogeschool)

Volet qualitatif : analyse sur base d'entretiens semi-directifs réalisés avec les case managers, les président.e.s de CPAS + focus group avec les case managers et les participantes à Miriam 2.0

- Poursuivre l'évaluation chiffrée des impacts de Miriam sur les femmes monoparentales via l'instrument de mesure (mesure de l'évolution de l'empowerment et mesure de la satisfaction concernant plusieurs domaines de vie clés).
- Approfondir les données statistiques par une analyse du discours des personnes concernées,
- Mieux comprendre l'impact du contexte organisationnel et sociétal sur l'implémentation du projet.

LES IMPACTS DE MIRIAM 2.0 SUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

QUELLE ÉVOLUTION DE L'EMPOWERMENT DES PARTICIPANTES ?

- Une augmentation des scores attribués à l'ensemble des indicateurs de l'empowerment.
- Des indicateurs en berne au début du projet qui remontent significativement à la fin, comme : 'Ma vie est plus structurée' et 'Je peux partager mon expérience avec les autres'.

L'ensemble des villes



LES IMPACTS DE MIRIAM 2.0 SUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

QUELLE ÉVOLUTION DE L'EMPOWERMENT DES PARTICIPANTES ?

La relation avec la CM et les interactions avec le groupe leur redonnent confiance en leurs capacités.

« Tous les vendredis, on se réunissait, on parlait, on faisait des activités, c'est important. Si nous restons à la maison, seules, c'est mauvais. Mais quand nous sommes ensemble avec [prénom de la case manager] pour parler, c'est très bien, on a de bonnes informations, de bonnes activités, on se sent heureuses. »

Les participantes déclarent faire preuve d'une plus grande organisation et de plus d'assurance dans leurs démarches.

« Je fais maintenant les papiers moi-même. C'est un peu grâce à l'accompagnement que j'ai eu, des facilités que j'ai à savoir où trouver le papier. Par exemple à la commune, pour certains papiers c'est payant, pour d'autres si on dit que c'est pour le CPAS ou que c'est pour les logements sociaux, c'est gratuit alors... désormais c'est plus facile pour moi. »

La participation à Miriam 2.0 se révèle particulièrement profitable pour les personnes issues des immigrations.

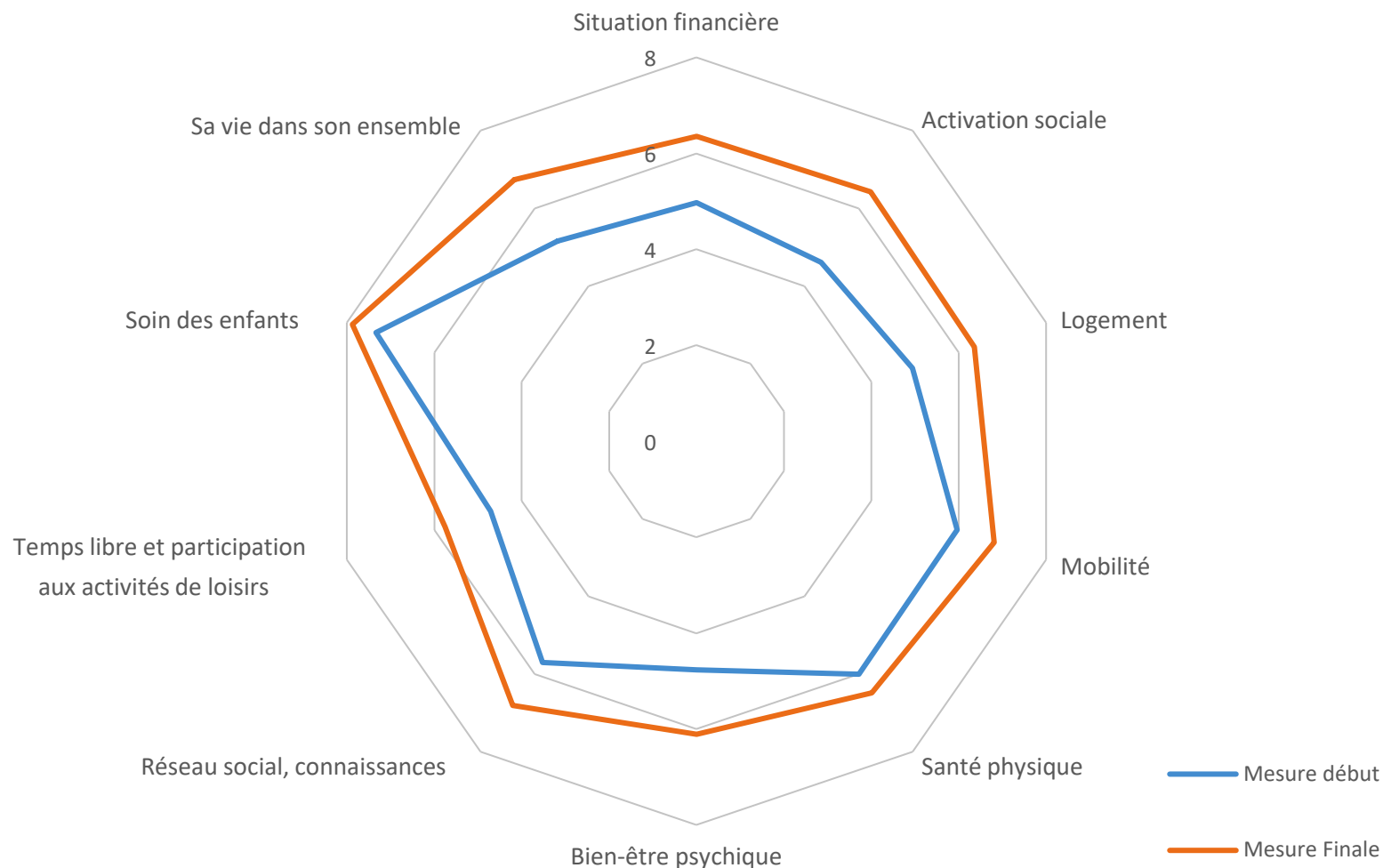
« J'ai eu de la chance que dès que je suis arrivée, j'ai eu le soutien du projet Miriam (...) Quand on a commencé, ça ne faisait qu'un mois et demi que j'étais là. Donc je ne connaissais rien. Les règles du CPAS étaient autrement que les règles d'où je venais. Il y a des lois ici que je ne connaissais pas. »

LES IMPACTS DE MIRIAM 2.0 SUR LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

QUELLE ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS DOMAINES DE VIE ?

- Une augmentation de la satisfaction des femmes accompagnées pour l'ensemble des domaines de vie.
- Des évolutions plus significatives pour 'la vie dans son ensemble', 'la situation financière', 'l'activation sociale', 'le logement', 'le bien-être psychique'.
- Des évolutions plus modérées pour 'le soin des enfants' et 'la santé physique'

L'ensemble des villes



TISSER UN RÉSEAU AUTOUR DU PROJET OU COMMENT ACCROITRE LE POUVOIR D'AGIR DES FEMMES DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE VIE ?

« Il faut postuler que les préférences de la personne évolueraient si ses opportunités s'élargissaient. En un mot, ne pas figer les préférences de quelqu'un. Avoir plus d'opportunités influence la manière d'attribuer de la valeur. » (Bonvin & Farvaque, reprenant Amartya Sen, 2008).



- Activer les droits et visibiliser les aides et soutiens existants au sein du CPAS,
- Ouverture sur les ressources disponibles hors CPAS,
- Travail sur l'apprentissage collectif par l'accès à la culture, au loisir et à la participation citoyenne.

LE GENDERMAINSTREAMING – COMMENT RÉDUIRE LES INÉGALITÉS FEMMES-HOMMES ?

- Beaucoup d'attention et quelques avancées intéressantes, mais...
 - le champ d'action des institutions est marqué par de **fortes contraintes** au niveau budgétaire et au niveau des cadres réglementaires et juridiques.
 - Mettre à dispositions des CPAS des **indicateurs et un outillage informatique**, pédagogique et conceptuel afin de faire en sorte que les inégalités femmes-hommes soient prises en compte et combattues à tous les niveaux organisationnels et politiques (gender mainstreaming)
 - Point d'attention : la **temporalité du projet** et la difficulté de pouvoir baser des actions futures sur les acquis d'apprentissage constituent des préoccupations importantes.

L'INSCRIPTION DE MIRIAM DANS UNE POLITIQUE SOCIALE LOCALE

- Adopter une **approche territoriale** pour développer des pratiques de travail social visant le développement des sociabilités à l'échelle des quartiers
- Passer par des 'figures relais' et des coordinations locales ou thématiques capables de mettre en communication les multiples dispositifs de l'aide sociale et **d'assurer une cohérence avec la trajectoire des personnes vulnérables afin de lutter contre le non-recours aux droits.**
- Prendre en compte de la **diversité sociale et culturelle** en ciblant de façon globale les multiples déterminants sociaux et culturels qui entrent en jeu dans le **processus de précarisation des femmes**, qui participent à la rupture des liens sociaux et au renforcement de l'isolement social.

I. ACTIVATION DES DROITS AU SEIN DU CPAS PAR UNE OUVERTURE AU RÉSEAU INTERNE *ACTIVERING VAN RECHTEN BINNEN HET OCMW DOOR HET OPENSTELLEN VAN HET INTERNE NETWERK*

- Situer Miriam dans des services avec des approches comparables
 - Intégration sociale, approche par les parcours, publics avec besoins spécifiques
- Faciliter les relais internes
- Compréhension du sens de ce projet par les autres AS (et la hiérarchie)
- Supervision et intervision à côté de la hiérarchie classique (coordination)
- Viser plus de qualité dans l'accompagnement et des résultats à long-terme
 - *Investir du temps permet d'en gagner*

2. ELARGISSEMENT DES CAPACITÉS D'ACTION PAR UNE OUVERTURE AU RÉSEAU INTERNE ET EXTERNE

- Principal frein: inaccessibilité de différents services clés externes
 - Garde d'enfants
 - Difficultés et lenteurs dans les processus juridiques dont l'accès au SECAL
 - Formations qualifiantes et cours de langues
 - Accès graduel à l'emploi (sorte d'art.60 à mi-temps)
- A côté de l'accès en termes de places disponibles, il s'agit de travailler sur d'autres notions liés au non-take-up des services/droits
 - Connaissance, proximité, procédures, etc.
- Renforcer les coordinations sociales(-santé) au niveau local
 - Politique sociale locale – Politique de cohésion sociale
- Travailler les temporalités et l'inter-connaissance entre services

3. RUPTURE DE L'ISOLEMENT ET ÉMANCIPATION PAR L'OUVERTURE DU RÉSEAU SOCIAL, L'ACCÈS À LA CULTURE, AU LOISIR, AUX ORGANISATIONS FÉMINISTES

- Les aspects collectifs dans l'accompagnement permettent
 - D'aborder autrement certaines questions sensibles
 - Dépasser des formes de culpabilité (ou de sentiment d'incapacité) individuelle – de se rendre compte des aspects plus collectifs dans les épreuves qu'elles rencontrent
 - Agir sur l'isolement social et trouver des soutiens informels
- ⇒ Nécessité de travailler au niveau des quartiers, des espaces résidentiels de vie pour faire appel à des formes renouvelées de solidarité chaude (=> besoins de relais institutionnels)
- ⇒ Lieux de rencontre, de partage et d'échange accessibles – vision d'émancipation socio-culturelle
- ⇒ Politique urbaine #enfants admis ; sensible aux questions du genre

CONCLUSION

- Le **succès de l'implémentation** de Miriam au sein du CPAS ne dépend pas uniquement de la case manager mais repose sur la constitution de tout un **réseau d'acteurs**.
- La **relation entre la case manager et les AS** référente impacte l'accompagnement. La stabilisation de leur rôle respectif constitue un gage de réussite.
- **L'importance de la coordination** doit être soulignée : elle permet l'intéressement et l'enrôlement des parties prenantes dans le processus d'innovation et la mise en place d'espaces de réflexion collective indispensables au développement de pratiques adaptées.
- La **temporalité du projet** (un an) est un frein à la diffusion de « l'esprit Miriam » au sein de l'institution. Aussi, la capitalisation de l'expérimentation est-elle essentielle.
- Le projet Miriam ne peut répondre à lui seul à l'ensemble des difficultés auxquelles sont confrontées les participantes. Ces difficultés doivent également être appréhendées dans un **contexte sociétal plus large et donner lieu à des pistes d'action à plusieurs niveaux**.

EN SOMME, QUATRE DOMAINES SPÉCIFIQUE

- Mieux accompagner la séparation
 - réglementation juridique belge est en faveur du principe conjoint de l'autorité parentale
 - Accessibilité des décisions juridiques/médiation
 - Pension alimentaire
 - Formules de garde
 -
- Ne pas stigmatiser, mais rendre compte des précarités
 - renforcer les capacités d'agir des femmes pour faire face aux épreuves de la monoparentalité
 - s'attaquer plus largement aux inégalités
- assurer une citoyenneté sociale active
 - Pas de « salaire maternel »
 - Une plus grande prise en compte sociétale de l'éducation des enfants
 - Permettre aux femmes de garder leur emploi ou/et favoriser leur insertion professionnelle.
 - ⇒ Cohérence des politiques – ciblage indirect non assumé...
- Accès aux supports institutionnels dans un environnement urbain qui permette la rencontre (voir l'engagement) et qui laisse de la place aux activités parentales et à celle des enfants

- 
- Merci!
 - D'autres questions?